



**STAGE TECHNIQUE  
HAUTBOIS**

# OBJECTIFS

---



Accompagné par un professionnel au sein de son atelier, venez enrichir vos compétences en découvrant la technique qui se cache derrière l'artistique.

Initiez-vous à la maintenance de votre hautbois en apprenant des méthodes concrètes que vous pourrez appliquer au quotidien à l'aide d'astuces et d'outils simples. Votre instrument ne vous en sera que plus reconnaissant.

À la fin de ce stage, vous ne serez pas dispensé de passer chez votre réparateur préféré de temps à autre, mais ce qui est sûr, c'est que vous ne verrez plus votre instrument du même œil !



# BIO

---



Technicien en instruments à vent depuis plus de 10 ans, diplômé d'un Brevet des métiers d'arts et spécialiste du hautbois, j'ai eu la chance d'être formé au sein des plus grandes maisons françaises où j'ai pu développer l'ensemble des compétences techniques spécifiques au hautbois.

Formateur depuis 2018, j'ai notamment enseigné à l'ITEMM, seul centre de formation en France pour les personnes désirant se professionnaliser dans les métiers techniques liés à la musique.

C'est à la suite de ces expériences des plus enrichissantes que j'ai créé mon entreprise, afin de vous proposer des services de qualités qui répondent à vos besoins.

Ainsi, que ce soit derrière mon établi pour m'occuper de vos instruments ou alors devant vous lors d'une intervention dans votre structure, je serai ravi de pouvoir partager ma passion de la technique et des métiers d'arts.

# PROGRAMME DÉTAILLÉ

---

## INITIATION AUX TECHNIQUES DE MAINTENANCE D'UN HAUTBOIS (16 H)

### Jour 1

#### I. Entretien de son instrument au quotidien

- *Nommer et appliquer les bonnes pratiques, afin de maintenir son instrument en bon état, avant, pendant et après sa pratique*

#### II. Démonter, nettoyer, lubrifier et remonter son instrument

- *Démonter entièrement son hautbois en suivant un support*
- *Appliquer les techniques de nettoyage et choisir les bons produits à utiliser*
- *Remonter l'instrument tout en lubrifiant la mécanique*
- *S'assurer que l'instrument fonctionne correctement*

### Jour 2

#### III. Identifier une panne et agir en conséquence

- *Évaluer l'état d'usure d'un liège tenon*
- *Détecter une fente et agir (ou non) en respectant les bonnes pratiques*
- *Détecter la cause d'un dysfonctionnement mécanique et agir (ou non) en respectant les bonnes pratiques*
- *Évaluer l'état d'usure et le bon fonctionnement d'un ressort*
- *Évaluer l'état d'usure des lièges de correspondances*
- *Évaluer l'état d'usure d'un tampon*
- *Contrôler l'étanchéité d'un tampon*

#### IV. Appréhender le réglage d'un hautbois

- *Identifier et contrôler les points de réglages principaux de l'instrument*

# OFFRE COMMERCIAL

---

La prestation comprend :

- Un livret technique reprenant le contenu vu pendant le stage au format papier et numérique
- L'outillage et le consommable nécessaire au déroulement du stage. Les participants devront néanmoins apporter leurs instruments pour effectuer certains exercices

**TARIF :**

560 €



# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

---

Coordonnées du stagiaire :

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : .....

E-mail : .....

Dates retenues : .....

.....

.....

Remarques : .....

.....

.....

.....

Par la présente, **j'autorise / n'autorise pas** (rayer la mention non souhaitée) la prise de photos et la publication de celles-ci sur notre site internet ou nos réseaux sociaux.

Par sa signature, le Client reconnaît avoir reçu les Conditions Générales de Prestation de Service, en avoir pris connaissance et en approuver les termes.

Fait à :

Le :

Signature :

# DÉCHARGE EN CAS D'ACCIDENT

---

Je soussigné(e).....  
déclare décharger de toute responsabilité en cas d'accident, quelle que soit sa nature, Alexandre Poénot pour toute la durée de mon stage dans ses locaux.  
Il est de ma responsabilité de veiller à ma propre sécurité lors de mes déplacements et activités dans ses lieux.

Je déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile qui couvre mes activités.

Le cas échéant, j'assumerai sur place les frais nécessaires à une visite médicale sur site ou dans la structure souhaitée la plus proche et je me munis de moyens de paiement en conséquence.

Je m'engage à respecter toutes les règles de sécurité de l'atelier ainsi qu'à respecter les consignes données par Alexandre Poénot.

De plus, je m'engage à prendre sous ma seule responsabilité tout incident pouvant survenir par ma faute pendant mon stage. Il est de ma seule responsabilité de veiller à mes biens et je ne pourrai en aucun cas tenir Alexandre Poénot pour responsable en cas de perte, dégradation ou vol de biens.

Fait à :

Le :

Signature :

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICES

Stage technique à l'atelier :  
« Initiation aux techniques de maintenance d'un hautbois »

---

Ces conditions générales de prestation de services par la suite nomées « CGPS » présentent les droits et les obligations d'Alexandre Poénot EI, auto-entrepreneur, dont le siège social est situé 2 rue de Richebourg 72000 Le Mans (France), titulaire du numéro SIREN: 842453847 et ci-après dénommé le « Prestataire », d'une part,

et toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier de ses services dénommés ci-après le « Client », d'autre part.

Ces CGPS s'appliquent aux services de stage technique à l'atelier proposé par le Prestataire portant sur la thématique suivante « initiation aux techniques de maintenance d'un hautbois » par la suite nommée les « Services » ou les « Prestations ».

Les Services proposés par le Prestataire sont à destination des clients non professionnels et ne peuvent être utilisés dans un but commercial.

Les caractéristiques principales des Services, sont présentées dans un document envoyé au Client par mail lors de la demande de devis.

## 1. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES - OPPOSABILITÉ

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGPS à l'exclusion de tout autre document.

Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite figurant sur un devis devenu ferme et définitif, prévaloir sur les présentes CGPS.

Le renvoi de la fiche d'inscription complétée et signée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGPS, et la renonciation à ses propres conditions générales d'achat. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Prestataire, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment de l'une quelconque des présentes CGPS, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis le contenu des présentes CGPS. Les CGPS applicables sont celles en vigueur à la date de réservation de la prestation.

## 2. INSCRIPTION

En s'inscrivant à un stage par le biais d'un email, le Client confirme avoir pris connaissance des présentes CGPS.

Le Client est tenu de transmettre ses nom, prénom, téléphone, adresses postale et électronique valides ainsi que son acceptation pleine et entière des présentes conditions générales pour la validité de sa commande.

L'inscription à un stage n'est réputée confirmée qu'une fois le virement ou le chèque d'acompte reçu et le formulaire d'inscription retourné rempli et signé. Après accord des deux parties, la prestation pourra être réglée avant le début du stage ou le jour du stage conformément aux modalités de paiement explicitées au paragraphe 3 des présentes CGPS.

L'inscription à un stage engage la disponibilité du Client à la date prévue lors de l'inscription.

En cas d'inscription d'un Client par un tiers, la responsabilité de présence du Client incombe au tiers ayant procédé à la réservation. De même, le tiers procédant à l'inscription s'engage à ce que le Client, inscrit par lui, prenne connaissance et respecte les présentes CGPS.

La réservation est toujours confirmée par retour de mail ou téléphone du Prestataire à la personne ayant procédé à l'inscription. Cependant, en cas de non-réception du règlement d'acompte dans les 30 jours calendaires précédant la date de début du stage, l'organisateur pourra procéder à l'annulation de la Prestation.

### **3. CONTENU DU STAGE**

Lors du déroulement du stage, certaines activités proposées pourront être adaptées ou modifiées en fonction des demandes du Client. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le Client.

### **4. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE**

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client, dans le cadre d'une obligation de moyen, à l'exclusion de toute obligation de résultat.

Le Prestataire s'engage à respecter le nombre d'heures de formation.

### **5. ACOMPTE**

Le Service de stage à l'atelier fera l'objet d'un acompte lors de la commande. Le montant de l'acompte sera précisé sur le descriptif lors de la commande. Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

La commande n'est considérée comme définitive qu'après paiement de l'acompte.

Le paiement intégral des Prestations concernées par un acompte sera demandé au plus tard à la fin de la Prestation.

### **6. PRIX**

Les prix des services vendus sont ceux en vigueur le jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros (TVA non applicable, art.293B du CGI).

Le Prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Toute décision de remise, de réduction ou d'application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait, demeure à la seule discrétion du Prestataire, et ce, uniquement pour la prestation qui en est l'objet. Les remises ou rabais éventuellement accordés au Client ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations postérieures.

L'hébergement et des repas restent à la seule charge du Client, sauf accord distinct avec le Prestataire.



## **7. MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le règlement des Prestations s'effectue :

- soit par chèque
- soit par virement bancaire
- soit en liquide

À part conditions particulières spécifiées sur le devis ou la facture, les factures s'entendent établies net, sans escompte et sont payables à 30 (trente) jours à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de paiement par chèque ou virement bancaire en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change et bancaires donnent lieu soit à une majoration forfaitaire précisée sur le devis, soit à une refacturation intégrale au Client.

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client.

## **8. RÉCLAMATION**

Toute réclamation de la part d'un Client doit être formulée dans les sept jours suivant la réalisation des Prestations de stage. La responsabilité du Prestataire est limitée à la valeur de la Prestation qu'il a fournie au Client.

## **9. LIEUX ET RESPONSABILITÉ**

Les stages proposés par le Prestataire sont réalisés au sein de son atelier.

Le Prestataire possède une Assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel subi avant, pendant et après les Prestations ainsi qu'au cours des déplacements liés aux Prestations, hors faute caractérisée.

Chaque Client est tenu d'être bénéficiaire d'une assurance couvrant les dommages qu'il est susceptible d'occasionner aux autres et au matériel. Sa responsabilité est susceptible d'être engagée en cas de dommage causé par son fait.

Le Client utilise le matériel fourni sous sa propre responsabilité et est tenu de suivre les préconisations du Prestataire lors de leur usage. Le Client est clairement informé que la manipulation du matériel peut être soumise à certaines précautions et a conscience de l'importance de manipuler correctement les outils ainsi que du bon suivi des consignes. Il est tenu d'assurer sa propre responsabilité et celles des autres.

Le Client doit également indiquer au Prestataire tous problèmes de santé pouvant rendre incompatible la manipulation de certains matériels ou produits utilisés pour la réalisation de Prestation. Le Prestataire adaptera la Prestation aux points soulevés dans la mesure du possible.

## **10. PONCTUALITÉ**

Tout Client, lors de son inscription à un stage (y compris lors de l'inscription par un tiers) est responsable du respect des heures de début et de fin du stage auquel il participe. En conséquence, aucun remboursement ne sera accordé pour les heures ou jours manqués du stage suite à une arrivée tardive ou un départ anticipé par le Client.

Si le départ anticipé est dû à une maladie ou un accident survenu au cours du stage, le participant fera usage de sa propre assurance maladie/accident (ou éventuellement rapatriement) qu'il est recommandé à chaque participant de contracter avant le début du stage.

## **11. ANNULATION**

Une fois confirmée et acceptée par le Prestataire, dans les conditions ci-dessus décrites, la commande ne peut être annulée, hors l'exercice du droit de rétractation, cas de force majeure ou dans les conditions suivantes :

Le Prestataire se réserve le droit de reporter librement la Prestation pour les raisons suivantes :

- Impossibilité d'effectuer la Prestation dans le lieu prévu pour des raisons qui ne relèvent pas du fait du Prestataire ;
- Contexte sanitaire ou épidémique empêchant ou déconseillant la tenue de rassemblements ou l'organisation d'évènement ;
- Problème de santé du Prestataire.

Dans ces hypothèses, le Prestataire proposera au Client une nouvelle date pour le stage. Le Client sera libre d'annuler ou non sa participation à la date nouvellement proposée. L'acompte pourra dès lors être utilisé comme avoir pour une nouvelle Prestation.

Si le Prestataire annule la Prestation en dehors de ces hypothèses, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-2 L 216-3 et L241-4 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

En cas d'impossibilité pour le Client d'assister au Stage, il pourra librement reporter ou annuler sa participation en respectant un délai de prévenance d'un mois avant la date de début de la prestation. Dans le cas où le délai de prévenance est inférieur à une semaine, le solde intégral de la Prestation sera également dû, hors raison médicale dûment justifiée. Ce délai pourra être réduit à 48 heures en cas d'impossibilité pour raison médicale, sous réserve que cette impossibilité soit dûment justifiée.

En toute hypothèse, le montant de l'acompte ne pourra faire l'objet d'un remboursement, mais pourra éventuellement être utilisé sur une autre Prestation sous réserve de l'accord préalable du Prestataire.

## **12. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment. Par l'acceptation des CGPS, le Client accepte par ailleurs le traitement de ses données dans les conditions ci-après exposées.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Les données sont conservées pendant toute la durée nécessaire à leur finalité et sont effacées dans un délai de trois ans à compter du dernier usage.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur, d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse [atelier@alexandrepoenot.com](mailto:atelier@alexandrepoenot.com).

## **13. FORCE MAJEURE**

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGPS découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

#### **14. NULLITÉ**

Si l'une des stipulations des présentes CGPS s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du présent contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions.

#### **15. TRIBUNAL COMPÉTENT**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de prestation de service est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce du Mans.